

Taux de promotion

dans les corps du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (années 2021 et 2022)

Filière	Corps	Grades	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021	Taux 2022
Administrative	Adjointes administratifs (AA)	Principaux de 1 ^{re} classe	10%	10%	10%
		Principaux de 2 ^e classe	25%	20%	20%
	Secrétaires administratifs (SA)	Classe exceptionnelle	10%	10%	10%
		Classe supérieure	11%	11%	11%
Technique	Adjointes techniques (AT)	Principaux de 1 ^{re} classe	12,5%	10%	10%
		Principaux de 2 ^e classe	25%	20%	20%
	Techniciens supérieurs (TSMA)	Chefs	11%	10%	10%
		Principaux	13%	12%	11%
	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)	Divisionnaires	11%	11%	11%
	Inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV)	Généralistes classe exceptionnelle	14%	14%	14%
		Généralistes classe normale	7%	7%	7%
		Chefs	13%	13%	13%
Formation-recherche	Adjointes techniques (ATFR)	Principaux de 1 ^{re} classe	7%	7%	7%
		Principaux de 2 ^e classe	25%	25%	25%
	Techniciens (TFR)	Classe exceptionnelle	14%	14%	14%
		Classe supérieure	11%	11%	11%
	Ingénieurs d'étude (IEFR)	Hors classe	10%	10%	10%
	Ingénieurs de recherche (IRFR)	Hors classe	10%	10%	10%
		Première classe	15%	15%	15%

N.B. Ne figurent pas dans ce tableau :

- les **attachés d'administration** : ce corps interministériel dépend d'un arrêté de la DGAFF (en attente de parution) ;
- les **ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts** (IPEF) ont un calendrier différent (plan triennal décalé d'une année ; le prochain plan prend effet à compter de 2022) ;
- les **assistants ingénieurs formation-recherche** (AIFR) : ce corps est à grade unique.